

# **Compte rendu du conseil d'école extraordinaire 24 juin 2008 – 20h30**

## **Présents :**

M. Martin, vice-président de la CDC du pays de Briouze  
M. Salles, Maire de Briouze  
Mme Léveillé, représentante des parents d'élèves  
Mme Lereculey, représentante des parents d'élèves  
M. Folliot, représentant des parents d'élèves  
M. Martin, représentant des parents d'élèves  
Mme Duval, représentante des parents d'élèves  
Mme Goyhènes, enseignante  
Mme Truffault, enseignante  
Mme Néel, enseignante  
Mme Belin, enseignante  
Mme Pasquier, enseignante  
M. Chemin, enseignant  
M. Cornu, Directeur de l'école

## **Excusés :**

M. Douté, Président de la CDC du pays de Briouze  
M. Foureau, inspecteur de l'Education Nationale  
Mme Faucher, représentante des parents d'élèves  
Mme Toutain, représentante des parents d'élèves  
Mme Alix, représentante des parents d'élèves  
Mme Prodhomme, représentante des parents d'élèves  
M. Le Moal, enseignant  
Mme Lebouleur, enseignante  
Mme Groleau, enseignante

## **Ordre du jour :**

- Bilan sorties scolaires et projets 2008 2009
- Prévision effectifs 2008/2009.
- Travaux et équipements
- Projet de règlement cantine

## • Bilan sorties scolaires et projets 2008 2009

- Opération Ciné-filou : Les enfants de la TPS au CM2 ont assisté à une projection au cinéma de Flers.  
Opération reconduite en 2008-2009.
- Piscine : 7 ou 8 séances pour les élèves du CP au CM2.  
L'activité sera reconduite en 2008/2009 pour les élèves du CP au CM2, à l'espace aquatique de Flers pour 10 séances.  
2 classes iront au 1<sup>er</sup> trimestre, et les deux autres au 3<sup>ème</sup> trimestre
- Arbre de Noël à la salle du Rex avec chorale des écoles en collaboration avec l'association des parents de l'école.  
Soirée reconduite pour Noël 2008.
- Sensibilisation au tri : « des déchets, de leur gestion et de la consommation », classe de CE2.  
Sortie le 03 mars à Arçonnay avec la visite du centre de tri des déchets et la visite du Conseil Général avec les CM1.
- Classe transplantée à Tournaville du 07 avril au 11 avril 2008 pour les CM1 et CM2.  
Un classe verte pour les CP et CE1 est prévue en 2008-2009.
- Jeunesses Musicales de France :  
Les enfants du CP au CM2 ont assisté à un spectacle à Flers au 3<sup>o</sup> trimestre.  
Opération reconduite en 2008-2009.
- Participation à la Cavalcade dans les rues de Briouze.
- Kermesse : la kermesse des écoles maternelle et élémentaire s'est déroulée le samedi 14 juin à la salle du Rex.
- Spectacle de fin d'année en maternelle : Cirque avec la compagnie du gros nez rouge.

## • Prévisions effectifs pour 2008-2009

Effectifs en préélémentaire					Effectifs en élémentaire						
TPS	PS	MS	GS	Total	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total	TOTAL:
8	21	31	25	85	24	22	29	28	22	125	210

Moyenne par classe: 26,25

3 enfants en intégration scolaire suivis par 3 AVS:

2 enfants en GS

1 enfant en MS

### Organisation pédagogique pour 2008-2009 :

Classe CM2	22	M. Chemin
Classe CM1	28	Mme Néel
Classe CE2	29	Mme Truffault – M. Le Moal
Classe CE1	22	M. Cornu – ?
Classe CP	24	Mme Goyhènes - ?
Classe GS	25	Mme Desgrippes
Classe MS	31	Mme Pasquier
Classe PS/TPS	21+8	Mme Belin

## • **Travaux et équipements**

M. Cornu présente aux membres du conseil les nouveaux équipements de l'école élémentaire du Grand Hazé :

- Nouvelles tables et chaises pour la cantine.
- Nouveaux ordinateurs pour la salle informatique

Les travaux suivants ont été réalisés au cours de l'année scolaire 2008-2009 :

- Changement des anciennes fenêtres à l'élémentaire
- Rénovation des toilettes garçons à l'élémentaire.  
(En attente : abattants WC)

Travaux à venir :

- Etagères pour la salle arts plastiques (les plans ont été donnée au personnel communal)
- Pose de rideaux pour la salle informatique (devis en cours)
- Tables et chaises pour la salle informatique

En ce qui concerne la rénovation de la maternelle (fenêtres, électricité, acoustique), un appel d'offres est en cours.

## • **Projet de règlement cantine :**

M. Cornu présente un projet de règlement pour les cantines des écoles publiques de Briouze. Les membres de Conseil approuve ce projet avec quelques modifications. Le projet est transmis aux services de la Communauté de Communes du Pays de Briouze pour validation. Ce règlement sera appliqué dès la rentrée scolaire 2008-2009.

### **Projet :**

Le présent règlement régit le fonctionnement de la cantine scolaire des écoles maternelle du Val du Breuil et élémentaire du Grand Hazé.

La cantine est un service facultatif ; son seul but est de proposer un service aux parents, ainsi que des repas de qualité aux enfants des écoles publiques.

### **Article 1:**

Chaque enfant déjeunant à la cantine de son école doit être inscrit en début d'année.

Le dossier d'inscription est composé de:

- La fiche d'inscription à la cantine.
- Le présent règlement de la cantine scolaire, signé par les parents et par l'enfant.
- La charte du savoir-vivre et du respect mutuel, signée par l'enfant.

### **Article 2:**

Les enfants inscrits peuvent prendre , à la demande de leurs parents, tous les jours de classe le repas de midi à la cantine.

A la demande des familles, un enfant peut manger exceptionnellement à la cantine.

Pour le repas de Noël, seuls les enfants qui mangent habituellement à la cantine seront acceptés.

### **Article 3: Aspect médical**

Aucun médicament ne peut être accepté et donné dans le cadre de la cantine. Les agents de restauration et de surveillance ne sont pas autorisés à administrer un médicament (les parents devront en tenir compte en cas de traitement et en informer le médecin. Eventuellement ils pourront venir donner le médicament en début de repas.

Pour tout protocole particulier, en informer le directeur qui en informera la CDC.

En cas d'allergies ou de régimes alimentaires, la photocopie de l'ordonnance médicale est obligatoire, ainsi que la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé cosigné par les parents, le Président de la CDC et le médecin scolaire.

Un enfant atteint d'une allergie sévère pourra être autorisé à consommer un panier repas préparé par ses parents sous leur responsabilité (ce seul cas particulier est toléré en termes d'apport de nourriture extérieure).

### **Article 4: facturation et paiement**

Le prix du repas est déterminé et voté chaque année par le Conseil Communautaire du Pays de Briouze.

Le prix du repas est fixé à 2,60 € au 07 janvier 2008.

Les factures sont adressées chaque mois et sont à payer au Trésor Public.

Tout retard pourra être considéré comme un impayé susceptible de poursuites par les services du Trésor Public.

#### **Article 5: Discipline**

Le personnel de restauration et de surveillance intervient pour appliquer les règles de vie visant au respect des personnes et des biens.

La fréquentation du restaurant scolaire implique de la part des enfants certaines obligations:

- Respect du personnel et des autres enfants.
- Respect de la nourriture (goûter chaque plat, ne pas gaspiller ou jeter).
- Respect du matériel et des règles de vie.

En cas de non-respect des règles de la charte du savoir-vivre et du respect mutuel par un enfant, les dispositions suivantes seront prises:

#### **1<sup>er</sup> niveau:**

Avertissement oral par le personnel de restauration ou de surveillance.

#### **2<sup>ième</sup> niveau:**

Information par courrier aux parents, signé par le personnel et le directeur, demandant un changement de comportement de l'enfant.

#### **3<sup>ième</sup> niveau:**

Rencontre avec les parents, en présence du personnel de la cantine, de l'enfant et du directeur.

#### **4<sup>ième</sup> niveau:**

Exclusion temporaire d'une semaine de la cantine, après rencontre avec les parents et l'enfant.

#### **5<sup>ième</sup> niveau:**

Exclusion définitive de la cantine.

En cas d'exclusion de la cantine, l'enfant ne sera pas autorisé à rester dans l'enceinte de l'école.

### **Charte du savoir-vivre et du respect mutuel**

#### **Avant le repas:**

- Je me lave les mains.
- Je prends ma serviette.
- Je m'installe à la place qui me revient.

#### **Pendant le repas:**

- Je me tiens bien à table.
- Je ne joue pas avec la nourriture.
- Je ne crie pas, je ne me lève pas sans raison.
- Je respecte le matériel.
- Je parle correctement et poliment aux adultes et à mes camarades.
- Je range mon couvert et je sors de table dans le calme, sans courir, après autorisation.

#### **Avant et après le repas:**

- Je joue sans brutalité.
- Je respecte les consignes données par les personnes qui me surveillent.

Le conseil d'école est clos à 22h00

Le directeur, Emmanuel Cornu